

Termes de référence pour le poste de Haut Commissaire Assistant(e) chargé(e) de la protection (ayant rang de SSG)

Le(La) Haut Commissaire Assistant(e) chargé(e) de la protection (AHC-P) relève directement du Haut Commissaire et fait partie de l'Équipe des hauts responsables du HCR. Il(Elle) assure la direction exécutive et la gestion et pilote la mise au point des stratégies, en particulier dans les domaines de la protection et des solutions. Il(Elle) assiste et conseille le Haut Commissaire dans la promotion et l'exercice du mandat de protection et de solutions de l'Organisation. Le(La) AHC-P exerce le contrôle sur les activités globales du HCR en matière de protection et de solutions, ainsi que sur l'élaboration de la doctrine et des politiques de protection mises en œuvre dans les programmes dans toute l'Organisation. Il(Elle) assure par ailleurs des liens fonctionnels efficaces entre les services de protection et de solutions basés au Siège et les opérations sur le terrain. En outre, le(la) AHC-P supervise la mise au point et l'exécution des politiques en matière de protection et de solutions avec les gouvernements et d'autres acteurs.

Obligations de rendre compte

- Le HCR reste la voix mondiale faisant autorité au sein du système des Nations Unies concernant le droit et les politiques internationales relatives à la protection des personnes relevant de sa compétence, notamment des réfugiés et des apatrides en vertu du mandat que lui a conféré l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que des personnes déplacées internes au titre du cadre de collaboration établi par le système des Nations Unies ;
- Les politiques, les normes et les doctrines du HCR relatives à la protection et aux solutions sont de la plus haute qualité et sont applicables à ses opérations dans le monde entier, ainsi qu'aux gouvernements, au système judiciaire et autres parties prenantes externes ;
- Les stratégies et les priorités de protection et de solutions définies par les Divisions et les Bureaux régionaux du HCR sont conformes aux priorités mondiales de l'Organisation en matière de protection et de solutions et à sa vision d'entreprise ;
- Les opinions de l'Organisation sont efficacement représentées dans les forums bilatéraux, multilatéraux et interinstitutions auxquels le(la) AHC-P est désigné(e) pour participer au nom du Haut Commissaire.

Responsabilités

- Conseiller et assister le Haut Commissaire, en tant que membre de la structure de gestion exécutive du HCR spécialement chargée d'assumer les responsabilités en matière de protection et de solutions, dans la formulation et l'interprétation des politiques et des stratégies visant à mettre en œuvre le mandat de protection et de solutions du HCR de manière cohérente et efficace, dans un cadre axé sur les résultats ;

- Veiller à ce que la priorité nécessaire soit accordée aux approches en matière de protection et basées sur les droits dans le cadre de la formulation des politiques, la planification stratégique et l'allocation des ressources globales de l'Organisation. Ces approches doivent intégrer tous les aspects de la gestion et de l'exécution des opérations, ainsi que de la mise en œuvre concrète des solutions ;
- Maintenir un dialogue régulier avec les Directeurs afin de leur fournir des orientations et des conseils sur les stratégies de protection et de solutions et les cadres s'y rattachant, et veiller à ce que les Bureaux et les opérations sur le terrain bénéficient d'un appui et de conseils judicieux et en temps voulu en matière de protection et de solutions ;
- Procéder, en consultation avec les Bureaux régionaux, à des examens sélectifs de situations de réfugiés régionales, en s'attachant en particulier à promouvoir la mise en œuvre cohérente des objectifs de protection et de solutions dans et entre les régions ;
- Diriger l'élaboration de la politique de protection du HCR, en mettant l'accent requis sur les droits et les besoins liés au genre, à l'âge et la diversité, ainsi que sur la promotion de solutions pour les personnes relevant de la compétence de l'Organisation ;
- Présider à l'élaboration d'un cadre clair de gestion et d'obligation de rendre compte pour l'exercice de la fonction de protection et de solutions sur le terrain ;
- Faire office, au nom du Haut Commissaire, de chef de file pour le suivi de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés ;
- Nouer des partenariats et des alliances stratégiques efficaces pour appuyer l'apport effectif de la protection et de solutions dans le contexte du Pacte mondial sur les réfugiés, y compris au sein du système des Nations Unies, avec des organisations internationales, les institutions financières internationales, ainsi que des entités non gouvernementales. Cette démarche doit être poursuivie en tenant dûment compte des réformes pertinentes relatives à l'action humanitaire, aux droits de l'homme, au développement, etc. ;
- Engager un dialogue, des actions de plaidoyer et des négociations de haut niveau avec les gouvernements sur des questions complexes et sensibles de protection et de droits de l'homme par des dialogues sur la protection, des démarches, des visites stratégiques sur le terrain, des discours, ainsi que par un engagement multilatéral, y compris pour promouvoir la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés ;
- Servir de point focal institutionnel général pour : les questions d'interface entre asile et migration ; la campagne de 10 ans visant à mettre fin à l'apatridie ; la prévention et les causes profondes des conflits, y compris la promotion des droits de l'homme et l'impact du changement climatique sur le déplacement forcé ; la prévention et la réponse en matière de violence sexuelle et de genre (SGBV) ; et la protection dans les situations d'urgence humanitaire complexes, les opérations en faveur de déplacés internes et les contextes interorganisations ;
- Superviser directement le(la) Directeur(trice) de la Division de la protection internationale (DIP), le(la) Directeur(trice) de la Division de la résilience et des solutions (DRS) et le(la) Conseiller(ère) spécial(e) sur l'apatridie ;

- Fournir des orientations fonctionnelles à tous les autres Directeurs, notamment ceux responsables des Bureaux régionaux, des relations externes, des situations d'urgence et de la gestion de programmes ;
- Représenter le Haut Commissaire, selon les besoins, pour les questions de protection et de solutions dans les forums bilatéraux et multilatéraux ;
- Participer à divers organes d'encadrement de l'Organisation en tant que haut responsable.

Pouvoirs

- Approuver, en fonction des orientations générales du Haut Commissaire, les politiques, normes et outils devant être émis dans les domaines relevant de sa compétence ;
- Approuver les stratégies et les priorités de protection et de solutions dans l'ensemble des régions, y compris les initiatives et les actions devant être menées pour atteindre les priorités des Divisions et des Bureaux ;
- Conclure, au nom du HCR, des accords globaux relatifs à la protection et aux solutions, notamment sous la forme de mémorandums d'accord.

Avril 2019